



EDITO

Le département des Yvelines n'échappe pas à la crise du logement qui touche depuis plusieurs années la région parisienne et, dans une moindre mesure, la France entière.

Accéder à un logement social, le quitter pour un logement intermédiaire puis devenir propriétaire devient de plus en plus difficile pour de trop nombreuses familles. Ce que l'on appelle le " parcours résidentiel " est totalement bloqué.

Nous sommes aujourd'hui face à un véritable défi et confrontés à un choix de société. L'impasse dans laquelle se trouvent tant de personnes face à la pénurie de logements accentue leur détresse et leur exclusion. L'impératif du logement pour tous est une réponse d'abord au principe d'égalité, mais aussi à celui du respect dû à toute personne.

Pour tenter de répondre à cette crise, l'assemblée départementale a adopté, le 24 février dernier, un plan départemental du logement. Il prévoit la création d'un établissement public foncier départemental (EPFD) et la mise en place de nouveaux contrats de développement de l'offre résidentielle (aide départementale aux communes et intercommunalités). Un appel à projets innovants sera également lancé.

De plus, cette politique devrait s'articuler avec les initiatives du Département en matière d'aménagement. Elle devrait donc permettre de lutter contre les déséquilibres urbains et sociaux, et rétablir un véritable parcours résidentiel pour tous, des jeunes aux seniors.

Le logement étant un des axes sur lesquels je m'étais engagé en 2004, j'ai, avec les élus socialistes et apparentés, approuvé ce dispositif. Je resterai très vigilant sur l'application de ces dispositions qui doivent aller vers un habitat accessible à tous.

(Suite p 2)

Opération d'intérêt National

Le Comité Interministériel d'Aménagement et de Compétitivité des Territoires du 6 mars a créé l'Opération d'Intérêt National (OIN) "Massy, Saclay, Versailles, Saint Quentin en Yvelines".

Cette opération constitue le plus grand ensemble national d'enseignement supérieur et de recherche. L'un des objectifs est d'y accueillir le cœur du pôle de compétitivité mondial Systém@tic et de favoriser, à partir de ce pôle, la convergence entre les Nanotechnologies, la Biologie, l'Informatique et les Communications.

Outre leur contribution importante à la création de nouveaux logements, ces opérations s'inscrivent dans un projet de développement équilibré habitat/emploi, intégrant les services urbains marchands ou non qui font la qualité d'une ville.

Alors que la ville de Plaisir est intégrée à cette OIN, la ville des Clayes n'y figure pas, bien que l'entreprise Bull, située sur sa commune, participe au pôle de compétitivité Systém@tic.

Si figurer à cette OIN n'assure pas d'obtenir des aides de l'Etat, ne pas y être garantit à coup sûr de n'en obtenir aucune.

Face aux défis à relever en matière de développement urbain, et particulièrement en terme de logements il est regrettable que la municipalité des Clayes n'aie pas fait les démarches nécessaires à cette intégration porteuse d'avenir et de reconnaissance.



Jean Michel Gourdon le 7 février, lors de la première manifestation contre le CPE avec (de g. à dr.), N. Hue, conseiller municipal des Clayes, F. Evrard, militante socialiste de Plaisir et D. Fischer, Conseiller Régional.

Incohérence territoriale

Lors du Conseil Municipal des Clayes du 17 mai dernier, la majorité municipale a décidé de poser la candidature de la ville à la communauté de communes du Grand Parc. Celle-ci regroupe autour de Versailles : Bièvres, Buc, Fontenay le Fleury, Jouy en Josas, les Loges en Josas, Rocquencourt, Saint Cyr l'Ecole, Toussus le Noble et Viroflay.

Cette décision incohérente va probablement engager la ville des Clayes à tourner le dos à une coopération intercommunale pourtant plus naturelle avec les villes voisines.

Les trois villes de Plaisir, Villepreux et les Clayes sous Bois constituent un bassin de vie cohérent au sein duquel il semble nécessaire et souhaitable de développer en commun un certain nombre de services. L'aménagement de l'espace, le logement, les transports le développement économique et

(suite de l'édito)

Si le département ne s'était jamais engagé de manière aussi claire dans le domaine du logement, la réussite de ce plan repose toutefois sur l'adhésion des maires. Ce sont eux, en effet, qui disposent des moyens concrets (PLU, permis de construire,...) pour répondre aux attentes des habitants. Or, à ce jour, seules 24 communes, sur la cinquantaine concernée par l'article 55 de la loi SRU, ont rempli leur obligation de proposer 20 % de logements sociaux.

Notre département est l'un des plus riches de France. Utiliser cette richesse pour tenter de régler le problème du logement, qui est au cœur de la problématique d'exclusion, paraît donc amplement justifié.

Avoir un vrai projet de ville alliant habitat, services, commerces permettant de vivre ensemble harmonieusement doit prendre tout son sens dans notre département.



les projets de loisirs ou culturels pourraient être des domaines de compétence partagés dans un cadre intercommunal, avec à la clé des économies " budgétaires " significatives pour chacune des communes.

Pourquoi, alors que les villes de Plaisir et Villepreux, bien que dirigées par deux majorités politiques opposées, semblent favorables à une démarche d'intercommunalité, la municipalité des Clayes la rejette-t-elle ?

Il est temps de faire preuve d'ambition et de permettre à nos villes de se tourner vers l'avenir.

Extraits de l'agenda de Jean Michel Gourdon

Décembre : Inauguration HP St Cyr ; Rencontre jeunes au Valibout ; Sortie à Paris avec les Seniors de Thiverval ;

Janvier : Visite des jardins du cœur à Villepreux ; Commission départementale d'équipement commercial (centre commercial Brigitte à Plaisir) ; Concert Alzheimer Solidarité à Villepreux ; Soirée théâtre Amnesty International, théâtre R Manuel Plaisir ; Visite de l'accueil de jour HGMS Plaisir Grignon, Association de Soutien à la fondation du Centre d'accueil de jour Lions Alzheimer du Val de Gally ;

Février : Conseils d'Administration des collèges du canton ; AG Conseil de Quartier du Valibout ; Commission Tripartite Locale : TOS collège ;

Mars : Commission hygiène sécurité collège A France ; Forum SDRIF Enjeux et orientation ; Signature convention entre Bull et le CG aux Clayes ; Ciné débat CPI des Clayes ; Séance publique du CG Venue de JP Huchon ; AG Vestiaire de Plaisir ; Assemblée Générale annuelle de l'ADECNAP ;

Avril : Conseils d'Administration des collèges du canton ; de l'EPS Charcot. Inauguration Alpha Park ; RDV Mme La Sous Préfète chargée de la Politique de la Ville ; Finale Tournoi Open de Tennis des Clayes ; Commission particulière du Débat public A104 à Conflans Sainte Honorine

Mai : CA HGMS ; Commission particulière du Débat public prolongement A12 Bilan d'étape à Trappes ; Conseil syndical de l'AFUL Val de Boissière ; Accueil de la Coupe du Monde de Rugby à Versailles ; Inauguration du 5e festival du Réseau d'Education Prioritaire.

Renforcer la dignité et faciliter l'accès aux droits des personnes handicapées

La " loi handicap " du 11 février 2005 est aujourd'hui en vigueur depuis plus d'un an. Elle a confié aux Conseils Généraux l'organisation de l'ensemble des actions en faveur des personnes handicapées. Afin de faciliter les démarches de ces personnes les services sont regroupés au sein des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) Celles-ci offrent, dans chaque département, un accès unifié aux droits et prestations prévus pour les personnes handicapées.

Dans les Yvelines, cette MDPH s'articulera dans le cadre de la politique d'aménagement social du territoire et d'aide à la personne voulu par le Conseil Général et s'articulera autour de 8 pôles :
- 7 pôles de proximité ou Coordinations Handicaps Locales (CHL), composés d'une équipe pluridisciplinaire, chargée d'une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil de proximité. Un de ces pôles se situera à Plaisir Hôpital Gériatrique et Médico-social de Plaisir Grignon.
- 1 pôle central départemental, chargé de l'harmonisation des orientations et des décisions en faveur des personnes handicapées. Il accueillera la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), nouvelle instance décisionnaire qui réunit la COTOREP et la CDES.

Cette disposition ne doit pas rester une simple mesure administrative mais elle doit favoriser l'égalité des personnes handicapées et combattre les effets de la discrimination qu'elles peuvent subir.

La déviation du RD 98 et du RD 11, sur le bon chemin

Les procédures d'acquisitions foncières étant désormais en voie d'achèvement, les premiers appels d'offres de travaux sont en cours. L'engagement du chantier est prévu en fin d'année après l'intervention des archéologues.

Ont participé à la rédaction et à la mise en page de cette lettre : Marc Gineston, Marie-Françoise Guérard, Denis Grojean, Toni Cavatorta, Patrick Gérault, Régis Mortier, Alain Trentarossi, Christian Colibeu, Marie Rose Gourdon et Nicolas Hue.